

ARRETE N° 69/CAB/PR du 24 avril 1972

portant nomination de personnels à
l'Administration Centrale du Ministère
de l'Administration Territoriale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

- VU la Constitution du 1er septembre 1961 et ses lois modificatives ;
VU le décret n° 71/DF/302 du 18 juin 1971 portant organisation du
Ministère de l'Administration Territoriale ;
VU les nécessités de service ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés pour compter de la date de signature du
présent arrêté :

- Adjoint au Chef de Service de l'Administration Générale à la Direc-
tion des Affaires Politiques :
 - Monsieur NOUBICIER Louis Augustin, Secrétaire d'Administration,
précédemment Chef de Bureau de l'état civil, des élections et des
problèmes annexes, poste vacant.
- Adjoint au Chef de Service des Libertés Publiques à la Direction
des Affaires Politiques :
 - Monsieur GUEDJEOU MAHAI, Secrétaire d'Administration, précédem-
ment en service au Ministère de l'Administration Territoriale,
poste vacant.
- Adjoint au Chef de service de l'Organisation Administrative à la
Direction de l'Organisation du Territoire :
 - Monsieur OUM Simon, Secrétaire d'Administration, précédemment en
service au Ministère de l'Administration Territoriale, poste
vacant.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République Fédérale du Cameroun en français et en
anglais.

YAOUNDE, le 24 avril 1972

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

(é) EL HADJ AHMADOU AHIDJO

Pour Ampliation

LE MINISTRE D'ETAT SECRETAIRE GENERAL



P. BIYA